



# MUNICIPALITÉ DE MONTEBELLO

550, rue Notre-Dame  
Montebello ( Québec )  
J0V 1L0  
Téléphone : 819-423-5123  
Télécopieur : 819-423-5703

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE  
MONTEBELLO TENUE LE 18 AVRIL 2006 ET À LAQUELLE IL Y A QUORUM.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2006-04-130

Règlement numéro 676-2006 modifiant le règlement numéro 623-2003 concernant les interdictions de  
feux à ciel ouvert

Attendu que le conseil municipal juge opportun de modifier le règlement numéro 623-2003 concernant  
les interdictions de feux à ciel ouvert;

Attendu l'avis de motion donné à la session d'ajournement de ce conseil le lundi 3 avril 2006.

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Yves Laframboise  
Appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand

Que le règlement suivant numéro 676-2006 soit adopté.

Article 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2. Le règlement numéro 623-2003 est modifié par l'insertion, après  
l'article 4, du suivant :

« 4.5 Il est interdit en tout temps de brûler des feuilles mortes et du gazon coupé ».

Article 3. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

  
Charles-Guy Beauchamp

Secrétaire-trésorier et directeur général



Jean-Paul Descoeurs  
maire

Copie certifiée conforme  
Ce 20 avril 2006

  
Charles-Guy Beauchamp

Secrétaire-trésorier et directeur général



Jean-Paul Descoeurs  
maire